

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 10 septembre 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 32

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt et un, le 10 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	12	
<b>Votants :</b>	12	
<b>Nombre de voix :</b>	15	
<b>Date de la convocation :</b>	03 septembre 2021	

**Présents :** Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. BELLOC, BESSEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL, REGAMBERT,  
SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DEPRINCE et JAZEDE.

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Paierie Départementale)  
M. BOUNIOLS (CdC du Quercy Caussadais)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Les membres de la CAO sont élus :

- au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante.

L'Assemblée délibérante décide de procéder au vote à main levée.

La liste est constituée comme suit :

***Membres titulaires :***

1. Mme Nadine QUINTARD, Déléguée de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
2. M. Bernard SALOMON, Délégué du SMEEOM de la Moyenne-Garonne
3. M. Daniel BESSEDE, Délégué de la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
4. M. Claude VERIL, Délégué du SMEEOM de la Moyenne Garonne
5. Mme Véronique MAGNANI, Déléguée de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron

***Membres suppléants :***

1. M. Alain BELLOC, Vice-Président du Conseil Départemental
2. M. Cédric VAISSIERES, Conseiller Départemental
3. M. Michel REGAMBERT, Délégué de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
4. M. Guy MERIEL, Délégué du SMEEOM de la Moyenne-Garonne
5. M. Jean-Luc DEPRINCE, Vice-Président du Conseil Départemental

Après avoir procédé aux opérations de vote, la liste ainsi constituée obtient l'unanimité des suffrages.

La Commission d'Appel d'Offres est donc constituée ainsi :

- *Président :*

- Monsieur Michel WEILL

(en cas d'empêchement, les fonctions de Président de la CAO seront assurées par Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président)

- *Membres titulaires :*

1. Mme Nadine QUINTARD, Déléguée de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
2. M. Bernard SALOMON, Délégué du SMEEOM de la Moyenne-Garonne
3. M. Daniel BESSEDE, Délégué de la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
4. M. Claude VERIL, Délégué du SMEEOM de la Moyenne Garonne
5. Mme Véronique MAGNANI, Déléguée de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron

- *Membres suppléants :*

1. M. Alain BELLOC, Vice-Président du Conseil Départemental
2. M. Cédric VAISSIERES, Conseiller Départemental
3. M. Michel REGAMBERT, Délégué de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
4. M. Guy MERIEL, Délégué du SMEEOM de la Moyenne-Garonne
5. M. Jean-Luc DEPRINCE, Vice-Président du Conseil Départemental

Les règles de fonctionnement de la CAO s'inspireront des statuts du Syndicat, à savoir :

- délai minimal à respecter entre la date de la convocation et la date de réunion de la CAO fixée à 5 jours francs,
- voix prépondérante du Président en cas d'égalité de voix.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les règles de fonctionnement de la CAO

Fait et délibéré le 10 septembre 2021

Le Président,  
Michel WEILL

